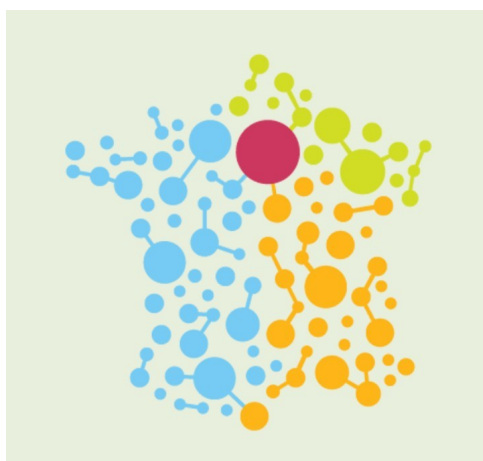


Adresse des Elus de la Confédération Nationale du Logement aux locataires d'ICF

Que savez-vous de votre bailleur ICF ?



ICF en 4 filiales :

- ICF La Sablière
- ICF Nord-Est
- ICF Sud-Est Médit.
- ICF Atlantique

ICF Habitat est un bailleur, filiale de la SNCF, implanté dans 800 villes et communes de France. La société possède un patrimoine de 93.000 logements locatifs sociaux (88%) et 11.000 logements à loyer libre. 25% du patrimoine est occupé par des cheminots actifs ou retraités.

Jusqu'en 2026, ce patrimoine ICF Habitat est découpé en 4 territoires :

- ICF la Sablière : qui couvre Paris et 132 communes de la région parisienne.
- ICF Nord Est : qui couvre la région Grand-Est et la région Hauts de France
- ICF Sud-Est Méditerranée : qui couvre la région Paca, Rhône Alpes, Bourgogne.
- ICF Atlantique : qui couvre les régions Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Ce patrimoine est géré par un directoire au niveau du groupe et un Conseil d'Administration ou un Conseil de Surveillance par filiale.

Dans les CA ou CS siègent, des représentants de la SNCF, des représentants des collectivités territoriales, des représentants élus par les locataires. Ces derniers sont au nombre de 3 par filiale.

Des élus-es CNL à votre service

La Confédération Nationale du Logement dispose de 4 élus-es, un par filiale, suite aux élections des représentants des locataires de décembre 2022, il s'agit de :

- Pour le CS la Sablière : Benoît LEGRAND
- Pour le CS Sud-Est Méditerranée : Jacques AUFFEVES
- Pour le CA Nord Est : Jean-Pierre STAELENS
- Pour le CA Occitanie : Dolorès CANEZIN



Vos élus-es y interviennent et défendent les intérêts des locataires sur :

- Les politiques générales de la société,
- Le vote sur le budget avec la question entre autres de l'augmentation ou non des loyers,
- Les programmes d'aménagement de construction, de réhabilitation, de cessions ou acquisitions du patrimoine.
- Toutes autres questions concernant la vie du patrimoine, la vie des locataires et des salariés d'ICF.

Vos élus-es interviennent également

- Au sein des **concertations locatives nationale ou territoriale** touchant aux différents aspects de la gestion des immeubles, de tout projet d'amélioration, de construction ou de démolition, de la politique sociale, du traitement des impayés, des charges, des marchés, du traitement des réclamations, du vivre ensemble, de toutes mesures touchant au cadre de vie.

Les **administrateurs-trice CNL** se mobilisent pour qu'entre autres, lors des réunions des **Conseils d'Administration**, soient traitées les questions soulevées lors d'actions en pied d'immeuble au plus près des habitants.



Au sein de la commission d'attribution de logements : c'est l'instance décisionnaire du processus d'attribution de logements sociaux. Sa mission est d'attribuer chaque logement selon la réglementation en vigueur.

Pour les administrateurs CNL chaque réunion d'instance est un lieu pour exprimer les revendications des locataires, une caisse de résonance de votre parole.

**POUR DÉFENDRE
LES DROITS DES
HABITANT·E·S**

**OU J'ADHÈRE À
JE SOUTIENS**

la
CNL

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT



Des décisions lourdes de conséquence à compter du 1er Avril 2026

L'objectif annoncé de cette fusion est de mettre officiellement en commun des moyens financiers. L'objectif affiché par la direction est d'accroître son développement en zones tendues et notamment en Île de France avec comme objectif, la construction de 5000 logements supplémentaires en 10 ans.

On ne peut que partager la création de logements nouveaux. Pas une détérioration du service rendu aux locataires.

Malgré le désaccord des administrateurs représentant les locataires, des syndicats majoritaires, des salariés actifs et retraités cheminots, la décision a été prise et votée dans les différents CA/ CS, avec bien évidemment le vote contre des représentants des locataires CNL.



Le directeur général d'ICF Habitat et la direction de la SNCF, ont concocté un projet qui vise à la fusion des 4 filiales d'ICF en une seule à compter du 1er Avril 2026



Pourquoi les représentants des locataires ont voté contre ?

Pour pallier le manque de fonds de la filiale la Sablière, ICF a décidé de mutualiser les fonds des autres filiales afin de construire 5.000 logements en Île de France qui est très en retard sur le logement social.

Sauf que ces fonds (c'est tout de même l'argent de nos loyers) vont mécaniquement manquer dans les autres territoires pour réhabiliter, rénover, entretenir au quotidien le patrimoine existant aujourd'hui, au détriment des missions sociales.

Alors que les coûts de la fusion en frais notariaux, taxes et autres devraient s'élever à plusieurs millions d'euros ... et c'est nous qui payons !

Alors que le prix des loyers et le montant des charges flambent, l'argent des locataires est jeté par les fenêtres, une vraie gabegie.

Bref, on va déshabiller Pierre, pour mal habiller Paul.

Des moyens financiers existent bel et bien pour répondre aux besoins en Île de France et ailleurs pour construire des logements sociaux pour les cheminots.

En ne faisant pas les poches des locataires mais en puisant dans les profits de la SNCF générés par la productivité des salariés cheminots.

Pour mémoire, les profits de la SNCF pour la seule année 2024 s'élèvent à 1,6 milliard d'euros.

« En 2022, des élections ont eu lieu, et ont élu 12 administratrices d'organisations différentes. Avec la fusion, ils ne seront plus que 3. Aucun respect des résultats des votes. C'est un vrai déni de démocratie. »



La fusion, c'est éloigner les lieux de décisions des locataires, c'est faire des économies de gestion sur le dos de ces derniers pour redistribuer plus de dividendes à la SNCF.

Suite à une demande de rendez vous, la CNL avec ses élus.es, a été reçue par le directeur général.

Nous avons avancé nos craintes vis à vis du service rendu aux locataires en lui rappelant les difficultés de gestion qu'aujourd'hui les 4 filiales rencontrent concernant le suivi des logements vides, le traitement des charges, des réclamations...

Nous lui avons demandé :

- la mise en place d'un moratoire afin de procéder à une étude complète sur l'avenir du groupe ICF Habitat.
- la mise en place de groupes de travail par agence, par filiale, puis au niveau du groupe, pour étudier ensemble la mise en place d'instances représentatives à tous les niveaux du local jusqu'au national.

La CNL exige aussi le respect de la démocratie, c'est à dire le respect du vote des locataires de 2022 qui ont élu leurs représentants qui doivent terminer leur mandat qui s'achève en décembre 2026.

Nous sommes face à un refus catégorique de la part de la direction d'ICF, qui rappelle chaque fois être au service de l'entreprise SNCF.

Les administrateurs CNL appellent l'ensemble des locataires du parc ICF Habitat à se réunir avec leurs amicales, à débattre du projet de fusion, à réfléchir et être force de propositions pour une organisation tenant compte des problématiques de tous les territoires, avec des représentants à tous les niveaux, ainsi que les moyens matériels et financiers nécessaires pour fonctionner.

Les administrateurs sont disponibles pour participer avec vous à cette réflexion, et jusqu'à la fin de leur mandat, se feront vos porte parole. N'hésitez pas à les solliciter.

Les administrateurs-trice CNL:

Dolorès CANEZIN de Toulouse (31) - ICF Atlantique

Benoit LEGRAND de Persan (95) - ICF la Sablière

Jacques AUFEVES de Vénissieux (69) - ICF Sud-Est Médit.

Jean Pierre STAELENS de Lomme (59) - ICF Nord Est

Tous ensemble agissons et exigeons d'être mieux représentés de l'immeuble jusqu'aux instances nationales et exigeons l'exercice du mandat des administrateurs et administratrices jusqu'aux élections de décembre 2026 .



Rejoignez-nous au plus près de chez vous,
à la fédération CNL ou à l'association de proximité avec le QR code ci contre
ou www.lacnl.com
**PLUS NOMBREUX PLUS FORTS
POUR SE DEFENDRE**